

DELIBERATION

| |
|-----------------------------------|
| Département des Hautes-Alpes |
| Arrondissement de Briançon |
| Parc naturel régional du Queyras |
| Bureau du 21 mai 2024 |
| Délibération n : 2024_34 |
| Date de convocation : 14 mai 2024 |

Objet : Sollicitation financière pour la construction du projet Life Biosphère'adapt, 2^{ème} année

Par la suite d'une convocation en date du 14 mai 2024, les membres composant le Bureau du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, à Arvieux, le 21 mai 2024 à 17h, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Vice-Présidents : Chantal EYMEOUD (visioconférence), Valérie GARCIN-EYMÉOUD (excusée), Dominique MOULIN, Nicolas CRUNCHANT, Sylvain DAO-LENA

| | | | |
|-------------------------------|---|------------------------------|---|
| Nombre de membres en exercice | 6 | Nombre de suffrages exprimés | 5 |
| Nombre de membres présents | 5 | Pour | 5 |
| Nombre de membres représentés | 0 | Contre | 0 |
| Nombre de suffrages | 6 | Abstentions | 0 |

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 et sa prolongation d'une année suite aux années COVID ;
- Le classement en 2013 du territoire en tant que Réserve de biosphère par l'UNESCO ;
- Le classement en 2014 du territoire en tant que Réserve de biosphère transfrontière par l'UNESCO ;
- La convention-cadre du 14 mars 2014 entre le Parc du Queyras et l'association MAB France ;
-

Considérant :

- Que la contribution sollicitée permettra l'animation et la construction du projet par l'association MAB France chef de file pressentie, pour la seconde année pour déposer un projet consolidé à l'appel à projet Life 2024 ;
- Que le futur projet Life financé à 60 % suppose de mobiliser d'autres co-financeurs ;
- Que le futur projet Life permettra de travailler à plusieurs territoires sur l'adaptation au changement climatique et qu'ainsi notre territoire pourra bénéficier d'un partage d'expériences autour de cette thématique ;
- Que le futur projet Life permettra la création d'un poste de coordinateur de la Réserve de biosphère du Mont Viso pour cinq années ;

Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le

ID : 005-250500600-20240521-2024_34-DE

Le Bureau du Parc naturel régional du Queyras, réuni le 21 mai 2024, après en avoir délibéré, décide :

- De valider la sollicitation financière pour un montant de 1 500 euros ;
- D'autoriser le Président a signé la convention de partenariat avec l'association MAB France qui animera le partenariat et déposera le dossier de candidature ;
- D'autoriser le Président et la direction à prendre les dispositions nécessaires pour assurer le montage du projet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président
Christian BLANC

